

SwissGAP

Fruits, légumes, pdt (FLP)

Détenteur de la marque / du programme

Association SwissGAP
Belpstrasse 26
Case postale 7960
3001 Berne

Téléphone 031 385 36 90
Email: info@swissgap.ch
www.swissgap.ch

SwissGAP est une association qui a pour objectif d'introduire et d'appliquer le standard GLOBALG.A.P. en Suisse en tenant compte des structures spécifiques à la Suisse. Des standards basés sur les exigences existantes de la production intégrée ont été élaborés pour les fruits, les légumes et les pommes de terre (FLP) ainsi que pour l'horticulture.

Les membres de l'association sont les fédérations de branche swisscofel, VSGP, SOV, swisspatat et JardinSuisse, sans oublier IP-SUISSE et Bio Suisse.

Tout comme GLOBALG.A.P., SwissGAP n'est pas non plus une marque ni un label, mais définit les bonnes pratiques agricoles.

SwissGAP FLP est reconnu depuis 2014 sous le nom de "Resembling Scheme" par GLOBALG.A.P. Cela signifie que les exigences concordent en grande partie avec celles de GLOBALG.A.P, mais peuvent parfois diverger sur certains points. Les différences de SwissGAP FLP par rapport à GLOBALG.A.P. résident principalement dans la structure de certification et dans la fréquence de contrôle à l'échelon de la production.

SwissGAP FLP comprend également un monitoring détaillé des résidus de produits phytosanitaires qui, avec les prescriptions d'hygiène, garantit une sécurité alimentaire de haut niveau.

Public cible

Producteurs et commerçants de fruits, légumes et/ou de pommes de terre.

Bénéfice pour le client

Droit de livraison aux clients qui exigent SwissGAP.

Exigences essentielles

Le respect des bonnes pratiques agricoles est primordial. A cela s'ajoutent des exigences dans les domaines suivants: protection des végétaux, engrais, irrigation, sol/substrats, hygiène, entreposage, emballage, nettoyage, gestion des déchets, sécurité au travail, traçabilité et marquage.

Règlements / Standards

Les exigences techniques du standard sont résumées dans une check-list. En outre il existe d'autres règlements concernant les exigences conceptuelles.

<http://www.swissgap.ch/documentation-technique.html>

Possibilité de distinctions

SwissGAP n'est ni une marque, ni un label et n'apparaît pas sur le produit.

Inscription

Agrosolution AG à Zollikofen a été chargée par l'association SwissGAP de la gestion des contrôles de SwissGAP FLP. L'inscription s'effectue sur le site d'Agrosolution:

<http://agrosolution.ch/fr/>

Audit

Producteurs: contrôle tous les 3 ans, en outre ont lieu des contrôles par échantillonnage.

Commerçants: audit annuel

Validité du certificat

N'est certifié que le niveau commerçant, le certificat est valable jusqu'à la fin de l'année suivante.

Les producteurs sont reconnus après contrôle réussi comme entreprise SwissGAP.

Sur le site Internet d'Agrosolution, il est possible de voir le statut des entreprises.

Coûts

Selon le règlement tarifaire de l'organisme d'inspection/de certification correspondant.

Contact ProCert

Martin Widmer
Téléphone 031 560 67 68
Email: m.widmer@procert.ch

Source: www.swissgap.ch